

Mardi 20 et Mercredi 21 mai 2014

Liberté ou Sécurité

Peut-on protéger sans contraindre ?

Site mémorial du Camp des Milles
Aix en Provence



Journées participatives organisées par les **Uriopss**
Languedoc-Roussillon, Paca-Corse, Rhône-Alpes



Contexte

Au quotidien, les établissements sont confrontés à un dilemme majeur. D'une part, le respect des libertés fondamentales des personnes accueillies et accompagnées ne doit pas être entendu seulement comme la liberté d'aller et venir, mais aussi comme la possibilité pour elles de mener une vie ordinaire dans la structure. D'autre part, les obligations réglementaires, professionnelles, déontologiques et organisationnelles peuvent impliquer des exceptions ou des restrictions à ce principe.

La conférence de consensus organisée en 2004 par la Fédération Hospitalière de France (FHF), sur le thème de la « Liberté d'aller et venir dans les établissements sanitaires et médico-sociaux, et l'obligation de soins et de sécurité », avait édité des recommandations et défini le principe d'aller et de venir comme « *une composante de la liberté individuelle inhérente à la personne humaine* ».

Dix ans après, les Uriopss Languedoc-Roussillon, Paca-Corse et Rhône-Alpes invitent l'ensemble des secteurs d'activités : gérontologie, handicap, jeunesse, protection de l'enfance, petite enfance, santé, psychiatrie, exclusion, à ré-ouvrir le débat lors de deux journées participatives.

Rejoignez-nous, venez témoigner, donnez votre avis, participez à des « World Café », dialogues collaboratifs misant sur l'intelligence collective et contribuez à la réalisation d'un socle commun de recommandations qui sera adressé, notamment, au Ministère des Affaires Sociales et de la Santé et servira de base de réflexion au sein de vos institutions.



Ces journées sont organisées au Camp des Milles à Aix en Provence. Ce lieu de mémoire a une vocation éducative et culturelle pour renforcer la conscience citoyenne face au racisme, à l'antisémitisme et tous les fanatismes.

Nous avons choisi ce lieu pour offrir aux participants, par la possibilité d'une visite, de partager le projet du Mémorial, dont l'ambition a été exprimée par son Président, Alain Chouraqui, lors de l'inauguration du 10 septembre 2012 :

« Nous essayons, pour la première fois sur un lieu de mémoire, de dépasser le « Plus jamais ça ! » et de nous appuyer, au-delà de l'histoire, sur les autres sciences de l'homme pour comprendre « Comment faire » pour que « Plus jamais ça ». Nous y travaillons avec modestie devant l'infinité des questions posées, mais avec détermination devant les exigences du présent qui, ne nous trompons pas, est aussi porteur de malheurs si l'on n'exerce pas une vigilance trempée dans l'expérience et surtout dans l'analyse de l'expérience ».

Programme

MARDI 20 MAI

8h30 Accueil café

En raison du dispositif de sécurité installé à l'entrée du site (passage au détecteur) et pour fluidifier les arrivées, les participants seront accueillis dès 8h30.

10h00 Séance Plénière

Allocution d'ouverture par **Alain Chouraqui**, Président de la Fondation du Camp des Milles

10h20 10 ans après la conférence de consensus sur la liberté d'aller et venir, pourquoi un nouveau débat ?

Valentine Drieux, Conseillère Technique en charge de l'animation des secteurs personnes âgées, personnes handicapées, aide à domicile, évaluation, à l'Uriopss Paca-Corse

10h50 Liberté ou sécurité : peut-on protéger sans contraindre ? Le temps de la controverse

Le Contrôleur général des lieux de privation des libertés ou son représentant

Elise Gatesoupe, Chef de projet à l'Anesm

Valentine Drieux, Conseillère Technique à l'Uriopss Paca-Corse

Un représentant de la Fédération Hospitalière de France (FHF)

Alain Villez, Conseiller technique personnes âgées à l'Uniopss

Associations témoins :

Olivier Quenette, Directeur de l'Ehpad Saint Barthélémy (Fondation Saint Jean de Dieu) Marseille (13)

Jean-Marc La Piana, Directeur de La Maison, Centre de soins palliatifs, Gardanne (13)

Une association témoin de Rhône-Alpes, Secteur de la protection de l'enfance

Une association témoin de Rhône-Alpes, Secteur du handicap

Une association témoin de Languedoc-Roussillon, Secteur de l'exclusion

Une association témoin de Languedoc-Roussillon, Secteur de l'aide à domicile

13h00 Déjeuner sur place (panier repas)

14h00 Visite guidée du Camp des Milles

Par groupes

16h00 Dialogues collaboratifs sous forme de World café

Animation **Marie-Laure Ceccaldi - Armand Jacquet**

Dans une grande salle, les participants se retrouvent en petits groupes pour échanger (les recommandations, leurs impacts sur les pratiques professionnelles, retour sur la visite du camp des Milles), et faire remonter leurs observations. 3 tours de conversation de 20 minutes chacun.

17h30 Fin des travaux de la première journée

MERCREDI 21 MAI

8h30 Accueil

En raison du dispositif de sécurité installé à l'entrée du site (passage au détecteur) et pour fluidifier les arrivées, les participants seront accueillis dès 8h30.

9h30 Dialogues collaboratifs sous forme de Pro Action Café

Animation par **Marie-Laure Ceccaldi - Armand Jacquet**

Après une présentation des thématiques en assemblée plénière, les participants ont rendez-vous dans la salle des tables rondes ayant conservé la configuration de la veille. Cette fois chaque table sera identifiée par un thème avec un animateur. Les participants pourront dialoguer autour de trois thèmes différents par conversations de 20 minutes chacune.

12h30 Déjeuner sur place (panier repas)

13h30 Les contributions du Pro Action Café et perspectives d'actions

14h45 La protection des droits et des libertés par le Défenseur des droits

Maryvonne Lyazid, Adjointe du Défenseur des droits en charge de la mission lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité

15h15 Conclusion des journées participatives

Bernard Ailleret, Président de l'Uriopss Rhône-Alpes

Henri Archimbaud, Président de l'Uriopss Languedoc-Roussillon

Charles Baratier, Président de l'Uriopss Paca-Corse

URIOPSS



Journées participatives organisées par les Uriopss Languedoc-Roussillon, Paca-Corse, Rhône-Alpes

Informations pratiques

Plan d'accès



Depuis Aix en Provence

- Direction Marseille/ Gardanne
- Prendre la D9 sortie N° 5 « Aix Pôle d'Activités » (voie de droite)
- Suivre direction Marignane/Vitrolles (voie du milieu)
- Continuer et prendre sortie N°2 (Pas celle qui indique le village des Milles mais celle d'après : Site-Mémorial du Camp des Milles indiqué par un panneau jaune sur votre droite)
- Suivre les panneaux d'indication : « Site-Mémorial du Camp des Milles »

Contacts

Communication

Uriopss Paca-Corse - Monique Lozano
04 96 11 02 31 – 06 18 13 11 54
m.lozano@uriopss-pacac.asso.fr

Inscriptions (uniquement auprès de l'Uriopss Paca-Corse)

Uriopss Paca-Corse - Nang Khaim Chun
04 96 11 02 32
nk.chun@uriopss-pacac.asso.fr

Uriopss Paca-Corse

54, rue Paradis
13286 Marseille Cedex 6

Tarifs

Adhérents

150 € pour les deux journées, repas inclus

Non-adhérents

210 € pour les deux journées, repas inclus

Unifaf a émis un avis favorable pour la prise en charge de l'événement pour ses adhérents de Pacac. N'oubliez pas de consulter votre Opcv pour demander cette prise en charge.

www.uriopss-lr.asso.fr
www.uriopss-pacac.asso.fr
www.uriopss-ra.asso.fr



Bulletin d'inscription

*Liberté ou Sécurité
Peut-on protéger sans contraindre ?*

Mardi 20 et Mercredi 21 mai 2014

Site mémorial du Camp des Milles - Aix en Provence

A retourner avant le jeudi 15 mai à l'attention de Nang Khaim Chun

Uriopss, 54 rue Paradis 13286 Marseille cedex 6

Tél 04 96 11 02 32 - Fax 04 96 11 02 39 - nk.chun@uriopss-pacac.asso.fr

Association, Etablissement, Service : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Mail : _____

Conditions d'inscription

L'inscription à la journée et au repas est effective uniquement à réception de son règlement. Toute annulation doit se faire par écrit au moins 1 semaine avant la journée. Passé ce délai, l'Uriopss facturera la totalité de l'inscription y compris le repas.

Nom	Prénom	Fonction	Mail

Secteur d'activité :

Personne âgée Personne handicapée Enfance famille Aide à domicile Lutte contre les exclusions Secteur sanitaire Autres

Adhérent (tarif unique) _____ x 150 €/personne/2jours = _____ €

(Dirigeant salarié, dirigeant bénévole, professionnel, Personne accompagnée)

Non Adhérent (tarif unique) _____ x 210 €/personne/2jours = _____ €

Total = _____ €

Souhaite recevoir une attestation de présence

Date et signature :